

## Christine Angot et Laurent Joffrin ont été condamnés pour diffamation contre un éditeur

**JUSTICE** L'écrivaine et le directeur de publication de « Libération » ont été condamnés à 8.500 euros d'amende



Christine Angot a été condamnée en appel pour diffamation – SYSPEO/SIPA

**C**hristine Angot a été condamnée ce mercredi pour diffamation, ainsi que le directeur de la publication de Libération **Laurent Joffrin**, pour une chronique sur **Édouard Louis** parue dans le quotidien en 2016 et mentionnant l'éditeur **Christophe Lucquin**.

Dans cette chronique, l'autrice avait accusé l'éditeur Christophe Lucquin de « *publier des livres à caractère essentiellement pédophile* ». Celui-ci avait fait publier un droit de réponse dans *Libération*, afin de porter plainte contre la chroniqueuse et le journal.

### 8.500 euros d'amende

Christine Angot et Laurent Joffrin ont d'abord été relaxés du chef de diffamation publique. Mais la cour d'appel de Paris a jugé ce mercredi en deuxième instance que l'écrivaine avait publiquement diffamé l'éditeur. Les deux accusés ont été condamnés à verser à Christophe Lucquin et à sa maison d'édition une amende de 8.500 euros.

« *Affirmer que le fonds de commerce d'une maison d'édition est constitué principalement d'ouvrages à caractère pédophile laisse entendre que celle-ci promeut la pédophilie, alors que cette pratique est pénalement répréhensible et fortement réprouvée par la morale commune actuelle* », a déclaré l'avocate de l'éditeur, **M<sup>e</sup> Marie Dosé**, su site ActuaLitté. « *[E]ntre-temps, [l]a maison d'édition aura très lourdement pâti de cette réputation indue, colportée par une auteure médiatique à l'attention de millions de lecteurs* », indique l'éditeur dans un communiqué. Christine Angot, contactée par ActuaLitté, n'était pas disponible pour commenter. ■